Publics visés : Acteurs PRAP IBC* titulaire du certificat délivré par une entité habilitée.
*Industrie, Bâtiment, travaux publics, Commerce et des activités de bureau
Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.
Pré-requis acteur : Pouvoir justifier du certificat Inrs PRAP IBC en cours de validité.
Pré-requis vivement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant ou son représentant en tant que pilote du projet de prévention.
Objectif : Maitriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :
- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maitrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

Contenu :
- Retour sur le rôle et les attendus de l'acteur PRAP et les acteurs internes mais aussi externes de la prévention.
- Rappel des notions, définitions de prévention des risques professionnels.
- L'analyse de situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans le(s) secteur(s) d'activité représenté(s) lors de la session de formation.
- Les propositions de pistes d'améliorations (humain, organisationnel et technique).

Moyens prévus :
- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur PRAP IBC - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
 Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1 journée.
Nombre de participants maxi : 10
Suivi : Émargement collectif et individuel.
Évaluation des acquis :
- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP IBC ».
Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite à l'épreuve certificative.
Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.
Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.